



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Propos liminaires de Bruno Le Maire lors de la présentation à la presse du PLF 2023**

**Lundi 26 septembre 2022**

*Bercy*

Mesdames,  
Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver ici au ministère de l'Économie et des Finances, avec le ministre chargé des comptes publics, Gabriel Attal, pour présenter le premier budget de ce nouveau quinquennat, mais qui est aussi le sixième budget consécutif pour notre majorité, et pour votre serviteur.

Ce n'est pas un budget de rigueur, ce n'est pas un budget de facilité, c'est un budget responsable et protecteur, dans des temps de grandes incertitudes. C'est un budget qui tient ferme la ligne économique qui a toujours été la nôtre avec le président de la République depuis 2017, et qui a donné les résultats que vous connaissez sur la croissance, sur l'emploi, avec 1,5 million d'emplois créés au cours des 5 années passées, et sur l'investissement.

Cette ligne économique, je vous la rappelle : le travail, toujours le travail, encore le travail, la valorisation du travail, la défense des entreprises, la transformation économique en profondeur du modèle français, avec un objectif : le plein emploi, et une ambition : concilier croissance et climat. Les incertitudes économiques, je le disais, n'ont jamais été aussi grandes. C'est vrai pour la France, c'est vrai pour toutes les nations européennes. La poursuite de la guerre en Ukraine, et les incertitudes sur le comportement russe, ont un impact majeur sur les prix de l'énergie, c'est-à-dire sur le carburant de l'économie. Les difficultés économiques de certains de nos principaux partenaires - les Etats-Unis, la Chine, l'Allemagne - pèsent également sur les perspectives économiques de la France. Enfin, les mouvements politiques en Europe peuvent également avoir une incidence sur la situation économique de la zone euro.

Dans ce contexte, je rappelle les faits. Notre économie résiste, et elle résiste mieux que la plupart des économies de la zone euro. Nous avons révisé notre prévision de croissance à 2,7% en 2022, contre les avis et les prévisions de ceux qui estimaient que nous ne dépasserions pas les 2,3%. La consommation des ménages a rebondi, l'investissement des entreprises se maintient. Tout cela nous conduit à maintenir notre prévision de croissance à 1% pour 2023.

Le défi, le défi le plus important, le plus urgent, pour la France comme pour les nations européennes, c'est de faire retomber la pression inflationniste. Nous devons faire retomber la pression inflationniste le plus rapidement possible pour poursuivre dans la voie de la croissance durable, de l'innovation et de l'emploi. Faire reculer l'inflation est donc la priorité absolue et immédiate de la France comme de toutes les nations européennes.



L'inflation, c'est notre évaluation, restera en effet à un niveau élevé dans les mois qui viennent, de l'ordre de 6%, avant de revenir autour de 4% dans le courant de l'année 2023. Mais cela suppose de tenir bon sur nos politiques économiques, et la politique monétaire de la Banque centrale européenne.

Combattre l'inflation est une priorité économique, autant que politique. Car l'inflation est une menace directe sur les ménages les plus modestes, des menaces directes sur les classes moyennes, des menaces directes sur les pensions des retraités. L'inflation est un facteur de désorganisation des chaînes de valeur. L'inflation peut obliger, et oblige déjà, certaines entreprises industrielles, soit à réduire leur production, soit dans certains pays européens à fermer des usines. L'inflation est une menace pour l'économie. Elle est aussi un poison pour les démocraties. Notre histoire nous l'a appris. Je redis donc que la lutte contre l'inflation sera la priorité immédiate de la France aux côtés de ses partenaires européens.

Comment est-ce que nous combattons cette inflation ? En maintenant la politique qui a été définie par le président de la République depuis l'automne 2021, et qui a donné les résultats que vous connaissez. Nous avons le niveau d'inflation le plus faible de tous les pays de la zone euro. À l'automne 2021, nous avons anticipé, nous avons adopté un bouclier énergétique qui a maintenu les prix de l'électricité et du gaz à des niveaux raisonnables, alors même qu'ils s'envolaient dans les mois qui ont suivi. Nous maintiendrons donc le bouclier énergétique dans le budget 2023. Les prix du gaz et de l'électricité augmenteront de 15 % au début de l'année prochaine, comme l'a annoncé la Première ministre, alors que les factures de gaz, comme les factures d'électricité, auraient dû doubler. Le coût net de ce bouclier est de 16 milliards d'euros : 11 milliards pour le bouclier gaz, 5 milliards pour le bouclier électricité. Vous savez tous ici que le coût brut est bien plus élevé, mais nous réduisons ce coût grâce aux prélèvements obligatoires sur les énergéticiens, qui tirent une rente de la flambée des prix de l'électricité. Tous les énergéticiens seront mis à contribution pour financer la lutte contre l'inflation tant que la crise durera. Et ce n'est que justice.

Nous ne voulons pas d'impôts nouveaux, mais nous refusons les rentes. Nous refusons toutes les rentes. Et nous faisons en sorte que tous ceux qui bénéficient mécaniquement de la forte augmentation des prix énergétiques reversent mécaniquement leurs gains pour la protection de nos compatriotes et de nos entreprises. Alors nous n'allons pas laisser des entreprises bénéficier de ces prix de l'électricité et du gaz qui flambent alors même qu'ils n'ont pas consenti d'investissements particuliers ou pris des risques particuliers pour bénéficier de ces résultats. Et je me réjouis que la Commission européenne ait repris à son compte ce mécanisme national qui est un mécanisme juste, vertueux et efficace.



Protéger contre l'inflation les ménages, c'est aussi indexer le barème de l'impôt sur le revenu sur les salaires. Nous avons fait le choix, non pas de l'indexation des salaires, mais de l'indexer sur le niveau d'inflation hors tabac, soit 5,4 %. Et je voudrais insister sur le sens politique de ce choix. Je le dis, nous l'aurions pu indexer sur les salaires ; nous avons fait un choix différent qui est d'indexer ce barème de l'impôt sur le niveau d'inflation hors tabac, soit 5,4 %.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que nous tenons bon sur notre ligne politique, le travail paye, le travail doit payer, le travail doit garantir à chacun la dignité et la capacité à tracer le destin qu'il s'est choisi. Nous avons donc évité à tous ceux qui sont soumis à l'impôt sur le revenu, de payer plus d'impôts. Et le revenu disponible après impôt restera le même pour tous les ménages, même si leurs salaires augmentent. Vous voyez que nous restons fidèles à notre politique du travail qui paye, et surtout que ces choix budgétaires sont aussi des choix politiques.

S'agissant des entreprises, nous voulons également les protéger. C'est notre outil de production, c'est ce qui crée la croissance, c'est ce qui crée la prospérité, c'est ce qui crée l'emploi, c'est ce qui crée l'activité sur les territoires. Donc, je veux dire aujourd'hui à toutes les entreprises qui s'inquiètent, qui voient arriver leurs factures d'énergie sur leur bureau, qui se disent : mais comment allons-nous faire pour payer ? Nous vous protégeons, nous ne vous laisserons pas tomber. Et nous, nous ne nous sommes pas battus pour garder les entreprises ouvertes par la crise du Covid pour vous laisser tomber pendant la crise de l'inflation. Nous ne laisserons pas l'inflation détruire nos capacités industrielles. Nous ne laisserons pas l'inflation menacer nos entreprises industrielles, du plus grand groupe, jusqu'à la plus petite PME. Et croyez-moi, cela mobilise mes services, et l'ensemble des ministres ici, matin, midi et soir.

D'abord, je confirme que toutes les entreprises qui possèdent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros et qui comptent moins de 10 salariés — c'est un très grand nombre d'entreprises — continueront à bénéficier du tarif régulé de vente, avec une hausse de leurs tarifs qui sera donc contenue à 15 %.

Ensuite, il y a les entreprises qui peuvent bénéficier de l'aide à 2 millions d'euros. Pour ces entreprises, à leur demande, nous avons simplifié le guichet.

Ce nouveau guichet simplifié sera opérationnel le 3 octobre et il sera opérationnel pour toutes les périodes passées. Je le dis aux PME qui, en juillet et en août, auraient renoncé à demander une aide jusqu'à 2 millions d'euros parce que le guichet était trop compliqué. Le guichet est simplifié. Mais il a un effet rétroactif. La simplification portera d'abord sur la baisse des bénéficiaires. Il suffira d'avoir fait des baisses de bénéficiaires sur un mois, contre 3 mois auparavant pour pouvoir bénéficier de ce guichet. Et il faut simplement que l'énergie représente 3 % du chiffre d'affaires en 2021.

Et enfin, troisième cas de figure pour les entreprises : les entreprises que l'on dit énergointensives, joli nom technocratique pour dire qu'elles ont des factures de gaz ou d'électricité qui sont très élevées, parce que c'est lié à leur mode de production. Ce sont des usines de décolletage que j'ai vues vendredi dernier dans la vallée de l'Arve, notamment chez Bontaz dans la commune de Marnaz. C'est toujours très intéressant de discuter avec ces chefs d'entreprise et de voir ce que cela veut dire d'avoir une facture d'électricité qui passe d'1 million à 6 ou 7 millions. C'est insupportable, et j'ai parfaitement conscience que tout ne peut pas être reporté sur le prix de vente, surtout pour les entreprises qui sont exposées à la concurrence internationale, et qui seront les premières soutenues. Parce que si vous reportez l'augmentation de vos prix d'électricité ou de gaz sur votre prix de vente, vous perdez vos marchés. Et quand un chef d'entreprise appelle en Chine, aux Etats-Unis ou au Canada, qui dit : je vais augmenter le prix de mes pignons sur les outils de bicyclettes, ou je vais augmenter mes pièces automobiles, eh bien, le marché chinois, le marché asiatique, le marché américain, vous dit : mais de quelle flambée d'énergie parlez-vous ? Nous refuserons vos pièces, nous avons moins cher et de même qualité ailleurs. Il est donc indispensable que ces entreprises bénéficient d'aides qui soient plus simples et plus massives.

J'ai proposé à Margrethe Vestager des modifications majeures dans les aides d'État qui pourront être données par les nations européennes à ces entreprises. J'ai proposé que le critère de la part d'énergie, qui est actuellement de 3 %, soit abaissé. J'ai proposé que ce critère ne soit plus calculé sur la base de 2021, mais sur la base du chiffre d'affaires 2022. J'ai proposé que le critère ne s'applique plus sur 3 mois, mais sur un mois. J'ai proposé que le plafond des aides passe de 25 à 50 millions d'euros, et de 50 à 100 millions d'euros, que le plafond soit donc doublé.



J'ai obtenu de la Commission européenne que la révision du cadre des aides d'Etat pour le soutien aux entreprises énérgo-intensives soit décidée en octobre 2022, et non pas au 1er janvier 2023. Nous avons gagné 3 mois, et ces 3 mois sont vitaux pour les entreprises qui doivent payer leur facture d'énergie. Comme l'a fait le président de la République, je renouvelle donc l'appelle à toutes ces entreprises à ne pas signer leur contrat pour le moment, et attendre que ce cadre nouveau soit défini, et je rappelle que je réunirai tous les fournisseurs d'énergies dans les jours qui viennent, pour leur demander de faire des efforts, de transparence et de prix, par rapport aux entreprises qui sont leurs clientes.

Je crois à la solidarité dans les périodes de crise économique. Je crois à la solidarité face à l'inflation. Les fournisseurs d'énergie doivent être solidaires des grandes entreprises industrielles, des PME qui sont confrontées à l'explosion de leur facture énergétique. Et personne ne peut comprendre que des entreprises fournisseurs d'énergie qui vous disent que leurs évaluations de prix à échéance de 4 à 6 mois est de 200 ou de 150 euros les mégawatts, et qui font passer des contrats ou des propositions de contrats à 400 ou 500 euros les mégawatts. C'est incompréhensible. Il y a donc besoin de se parler. Nous nous parlerons cette semaine. Pour toutes ces entreprises, les crédits ouverts dans le budget 2023 sont de 3 milliards d'euros.

Enfin, nous apporterons aussi une aide, après les ménages et les entreprises, aux collectivités locales. Gabriel Attal y reviendra. Je rappelle qu'un fonds de 430 millions d'euros a été mis en place lors du PLFR 2022, et que 30 000 communes bénéficient directement des tarifs réglementés.

Dans ce budget, comme je vous le disais, au-delà de la protection des ménages, des entreprises et des collectivités locales indispensables en période d'inflation, nous poursuivons aussi la transformation de notre économie, et nous tenons notre ligne économique et de finances publiques, qui a toujours été la nôtre depuis 2017, avec nos objectifs stratégiques que je rappelle : plein emploi en 2027, passage sous les 3 % de déficit public en 2027. Cette stratégie, qui permet de rétablir les comptes publics, c'est la croissance, c'est les réformes, c'est la réduction des dépenses. La singularité de cette stratégie, je le redis, c'est de soutenir la croissance, c'est d'avoir plus de prospérité. Nous ne démarrerons pas par des coupes budgétaires, parce que cette stratégie a montré toutes ses limites. Nous refusons une austérité qui rajouterait du mal au mal. Nous voulons plus de prospérité, plus de croissance, plus d'activité, et plus d'emplois, pour parvenir à maîtriser nos finances publiques, à faire baisser la dette publique, et à réduire les déficits.



Soutenir la croissance, c'est d'abord baisser les impôts de production. Nous sommes la seule majorité depuis 20 ans à avoir baissé les impôts de production de 10 milliards d'euros. Nous les baisserons à nouveau de 8 milliards d'euros en deux temps en supprimant la CVAE. Nous inscrirons la trajectoire de suppression de la CVAE en deux temps dans le budget 2023, pour lever les doutes ou les inquiétudes de ceux qui pourraient en avoir mais qui n'ont aucune raison d'en avoir, puisque depuis 5 ans, nous avons toujours tenu nos promesses en matière de baisses d'impôts. Nous avons dit que nous ramènerions l'impôt sur les sociétés de 33,3 à 25 % en 5 ans. Nous l'avons fait.

Donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter quand nous disons qu'en deux ans, nous aurons supprimé 8 milliards d'euros de CVAE. Mais, comme il faut toujours faire assaut de bonne volonté, nous inscrivons la trajectoire dans le PLF 2023 pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté à ce sujet.

Baisser les impôts de production est une condition *sine qua none* pour garantir la reconquête industrielle de la France. Soutenir la croissance, c'est aussi favoriser l'innovation : France 2030 jouera un rôle clé en la matière. Nous avons donc inscrit 6 milliards d'euros d'engagements au titre de France 2030 dans le budget 2023. En retour, nous voulons que les grandes entreprises industrielles poursuivent leur mouvement de relocalisation de leurs sites industriels, poursuivent le mouvement d'implantation de sites industriels en France. C'est vrai dans le secteur automobile, notamment en matière de production de batteries électriques ou de véhicules électriques, y compris les véhicules de moyenne ou de petite taille. Nous voulons que ce mouvement se traduise par les implantations d'usines et par des créations d'emplois industriels. C'est vrai aussi dans le secteur aéronautique, c'est vrai aussi dans le secteur de la pharmacie parce que ce serait tout de même un paradoxe que la France soit le pays de plus attractif pour les investissements étrangers, mais ne le soit pas pour les investisseurs français, et notamment les grands industriels. Nous continuerons donc à discuter avec tous les grands acteurs industriels pour nous assurer de la relocalisation des sites industriels en France.

Le deuxième volet de cette stratégie, ce sont les réformes : nous tiendrons nos engagements en matière de réformes structurelles. Nos engagements vis-à-vis de nos compatriotes, et nos engagements vis-à-vis de nos partenaires européens.



Je cite les deux réformes les plus emblématiques. D'abord, la réforme de l'assurance chômage - je ne suis pas long, elle a été annoncée - je veux juste rappeler que lorsqu'on a 360 000 emplois non pourvus en France, et que vous avez tant d'entreprises qui cherchent désespérément de la main d'œuvre, dans la restauration, dans l'hôtellerie, dans l'industrie mécanique, dans l'agroalimentaire. C'est un vrai paradoxe que de maintenir inchangé le système d'assurance chômage. C'est bien pour cela qu'avec la Première ministre et avec Olivier Dussopt, nous portons des transformations en profondeur de l'assurance chômage, tout simplement pour rendre cette assurance plus incitative pour la reprise de l'emploi.

La deuxième réforme, c'est la réforme des retraites. Le président de la République a été clair : la réforme des retraites doit entrer en vigueur à l'été 2023. Je vais vous dire ma conviction, ma conviction de ministre, et ma conviction de citoyen. Nous pouvons porter une réforme juste et une réforme efficace dans des délais raisonnables. Le président de la République, faut-il le rappeler, a reçu un mandat du peuple français pour engager la réforme des retraites. Je le dis à tous ceux qui émettent des doutes, ou des critiques, ou des interrogations, ou qui font parfois planer des menaces à peine voilées. Le président de la République, et cette majorité, ont reçu un mandat du peuple français pour faire la réforme des retraites. Nous sommes en démocratie. La voix du peuple a tranché, et respecter sa parole, tenir ses engagements fait partie de ce qui constitue notre majorité. Et nous ne réformons pas les retraites pour le plaisir de réformer les retraites. Nous réformons les retraites parce que c'est la condition du financement de notre modèle de protection sociale. C'est la condition de la solidarité, et c'est la condition de la prospérité collective pour les générations à venir.

Enfin, le dernier volet de cette stratégie, après la croissance et les réformes de structure, c'est la réduction des dépenses publiques. Là aussi, je ne veux faire planer aucune ambiguïté : nous sommes sortis du « quoi qu'il en coûte. » Ce n'est pas pour y revenir. Le « quoi qu'il en coûte » était la bonne réponse face à la crise du Covid ; quand le PNB s'effondre, eh bien, il faut sortir les armes massives. C'est ce que nous avons fait avec le président de la République, avec le « quoi qu'il en coûte ». C'était la réponse appropriée qui nous a permis de protéger notre outil de production, de protéger nos emplois et d'éviter des dépenses publiques de réparation qui auraient été beaucoup plus importantes. Mais autant le « quoi qu'il en coûte » était approprié face au Covid, autant ce serait une faute économique face à l'inflation. Le « quoi qu'il en coûte » face à l'inflation ne ferait qu'alimenter davantage la flambée des prix.



Nous avons donc mis fin aux crédits de relance, nous avons mis fin aux dispositifs d'urgence et nous avons fait le choix de dispositifs de protection ciblée.

Enfin, ce budget consacre aussi des moyens à la transition écologique. Est-ce que nous aurions pu faire plus ? Certainement. Est-ce que nous avons été contraints par la crise inflationniste ? Certainement aussi. Et ce budget penche un peu trop, encore, du côté des énergies fossiles. Tout simplement parce que face à la crise énergétique, nous avons fait le choix de protéger nos compatriotes et qu'il y a beaucoup de dépenses pour la facture de gaz. Reconnaissons-le avec honnêteté.

Mais je pense que ça ne peut que renforcer notre détermination, dès les semaines et les mois qui viennent, à accélérer la transition climatique, et prendre des dispositions encore plus fortes pour tenir la trajectoire en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Et je tiens quand même à dire qu'il y a dans ce budget des orientations fortes pour le climat. Le budget de MaPrimeRénov, - Gabriel Attal a eu l'occasion de le rappeler - passe de 2 milliards d'euros en 2022 à 2,5 milliards d'euros en 2023. Et je veux dire que je suis ouvert à toutes les réflexions qui permettront de passer de soutien à des gestes individuels, isolés, à des rénovations globales qui seraient beaucoup plus efficaces pour accélérer notre transition énergétique. Nous consacrons 1,3 milliard d'euros au verdissement du parc automobile. Le bonus pour les véhicules électriques passera de 6 000 à 5 000 euros, mais il reste conséquent, et nous maintiendrons les primes à la conversion au même niveau.

Je fais une remarque au passage. Il ne nous a pas échappé que les Etats-Unis réservent leur bonus aux véhicules produits sur leur territoire. Je pense qu'il est temps d'ouvrir cette réflexion en Europe, et nous demander s'il ne faut pas réserver les bonus pour les véhicules électriques, soit à des véhicules produits sur le territoire européen, soit à des véhicules qui soient strictement et rigoureusement conformes aux nouveaux standards environnementaux. Nous devons jouer avec les mêmes règles si nous voulons défendre nos industries, nos emplois et nos technologies.

Enfin, toujours sur le climat, je rappelle que nous consacrons 250 millions d'euros au plan vélo. Je rappelle également que la Première ministre a annoncé un fonds vert doté de 1,5 milliard d'euros pour les collectivités territoriales.

Tout cela, ce sont des orientations fortes qui s'inscrivent dans la durée.



Je voudrais, au cas où cela vous aurait échappé, insister, en matière de transition écologique, sur un choix stratégique que nous avons fait avec le président de la République, et qui marque notre détermination à engager le ministère de l'Économie et des Finances dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est la fin des garanties export. La France ne donnera plus aucune garantie pour les projets à l'exportation, sur aucune énergie fossile, depuis l'exploration, jusqu'au raffinage, en passant par le transport. C'est un changement radical, dont nous avons longuement discuté avec les industriels concernés, avec l'ensemble des entreprises concernées. Nous revendiquons ce choix. La France stoppe les garanties export pour toutes les énergies fossiles.

Je veux insister sur le caractère stratégique de ce choix qui montre la détermination du ministère de l'Économie et des Finances à s'engager totalement et pleinement et définitivement dans la voie du climat.

Enfin, s'agissant des finances publiques, Gabriel Attal vous donnera toutes les précisions. Je veux juste dire à ceux qui nous expliquent que la dépense continue à filer. Non, c'est faux, c'est faux. Quand il y a une forte inflation, laisser la dépense filer, c'est avoir des dépenses qui augmentent au-dessus de l'inflation. Eh bien, ils progressent moins vite que l'inflation. Et ça demande un effort, qui n'est pas si simple que cela. Je ne laisserai pas dire que ce budget pourrait être un budget de facilité, il ne l'est pas du tout. C'est difficile de contenir les dépenses en dessous de l'inflation quand il y a une forte inflation, et c'est ce que nous faisons. Et c'est pour cela que ce budget, tout en étant protecteur, est un budget responsable, soucieux des finances publiques. Et je rappelle que notre trajectoire reste une augmentation en volume, toutes administrations confondues, de 0,6 % des dépenses sur la durée du quinquennat, et que quand vous prenez un tout petit peu de recul, vous vous apercevez que, dans les 20 dernières années, l'augmentation moyenne en volume était de 2 %, les dépenses publiques toutes administrations confondues. Ensuite, nous sommes passés à 1,2 %. Pour la première fois, nous sommes sous les 1 %.

Je ne laisserai personne dire que cette majorité n'est pas responsable en matière de finances publiques. Et regardez autour de vous en Europe, tous les gouvernements européens sont confrontés à la même difficulté. Tous ont des populations qui réclament du soutien, des aides. Tous ont des entreprises qui réclament des subventions nouvelles pour faire face à leurs factures. Nous le faisons de manière responsable, en tenant la dépense publique. Cette fermeté et cette constance sont d'ailleurs indispensables quand vous avez des taux d'intérêt qui sont à 2,5 % pour les obligations à 10 ans.



Cela me permet de conclure en évoquant l'état d'esprit avec lequel j'aborde ce sixième projet de loi de finances. Toujours avec le même enthousiasme, toujours avec le même esprit d'ouverture, et toujours avec le souci de trouver un compromis sur les bancs de l'Assemblée nationale, ou sur les bancs du Sénat. Mais comme je l'ai fait pour le PLFR, où j'avais dit que nous étions entrés avec 22 milliards d'euros de dépenses, et que nous sortirions avec 22 milliards d'euros de dépenses, je veux, là aussi, tracer une ligne rouge : aucune nouvelle dépense qui ne soit financée à l'euro près. Avec Gabriel Attal, nous accueillerons donc les propositions d'économie avec le plus grand intérêt, les nouveaux impôts, avec méfiance, les dépenses nouvelles, avec circonspection. Je sais hélas que les premières seront rares, que les deuxièmes seront multiples, et que les troisièmes seront innombrables.

Alors je veux dire à tous ceux qui nous proposeront des dépenses supplémentaires, en dizaines de millions, en centaines de millions, voire en milliards d'euros, tout en dénonçant le niveau de la dette française, et en réclamant la baisse des dépenses. Je veux le dire avec force, la France est à l'euro près.

C'est la condition, cet état d'esprit, pour que nous restions une grande puissance économique, respectée par ses partenaires, prête à investir, capable de protéger ses compatriotes. Nous voulons rester sérieux et déterminés sur nos finances publiques.

Merci à toutes et à tous.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 20